

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 005-2909/17/BM

■ Approbation d'une convention avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires" relative à l'occupation temporaire du domaine privé de la ville d'Aix-en-Provence pour l'installation des bases vie des entreprises intervenant sur le projet de réalisation de la ligne de BHNS d'Aix-en-Provence

MET 17/5408/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire du Pays d'Aix dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers. Desservant les grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais .

Les travaux structurants qui seront entrepris pour la réalisation de ce projet seront entamés à compter du début du second semestre de l'année 2017, et se poursuivront jusqu'en 2019.

Ils nécessiteront l'intervention de nombreuses entreprises travaux et requerront que des emprises leur soient mises à disposition afin d'y installer leurs bases vie.

La ville d'Aix en Provence, dite la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées ID0044, ID0047, ID0048 et ID0045, d'une surface d'environ 18 000 m², situées sur la future ZAC de la Constance aménagée pour

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

son compte par la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires dite la SPLA par l'intermédiaire d'un contrat de concession.

La ville, par délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2015, a approuvé par contrat les modalités d'aménagement et de gestion de cette future ZAC au concessionnaire dénommé la SPLA.

A ce titre, et suivant les dispositions de l'article 8 du contrat sus-visées, le concessionnaire devra « *gérer et entretenir les bien acquis : les céder, les louer ou les concéder ...* ».

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence dite, la Métropole a sollicité la Ville et la SPLA afin que ces dernières mettent temporairement à sa disposition une partie de ces emprises afin que les entreprises travaux qui interviendront pour le compte de la Métropole dans le cadre du chantier de création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) l'Aixpress desservant le territoire de la ville, puissent y installer leurs bases vie.

Par délibération n° TRA 012-2165/17/BM le Bureau de la Métropole approuvé en séance le 13 juillet 2017 la convention avec la Ville et la SPLA pour la mise à disposition d'emprises foncières au bénéfice du BHNS l'Aixpress.

Toutefois, à la suite de cette approbation, la Ville a fait connaître de nouveaux besoins qui ne figuraient pas au projet de convention initial : elle souhaite pouvoir récupérer les parcelles cadastrées ID0047 et ID0048 et mettre à disposition de la Métropole une partie de la parcelle ID 0017. La surface totale mise alors à disposition est de 12 500 m².

C'est pourquoi, au regard de ces nouveaux besoins exprimés par la Ville, il convient donc d'approuver une nouvelle convention sans incidence financière pour la Métropole.

En ce sens, il vous est proposé d'approuver les modalités de la nouvelle convention relative à l'occupation temporaire du domaine privé de la Ville pour l'installation des bases vie des entreprises intervenant sur le projet de réalisation de la ligne de BHNS d'Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°DL.2015-354 du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence portant approbation du contrat d'aménagement de la ZAC de la Constance confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires,
- La délibération TRA 012-2165/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant la convention avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires pour la mise à disposition d'emprises foncières au bénéfice du BHNS l'Aixpress.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017

- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Considérant les derniers besoins de la Ville ci-dessus mentionnés, il est proposé d'abandonner le projet de convention initial et d'adopter la nouvelle convention annexée au présent rapport, sans incidence financière pour la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est abrogée la délibération TRA 012-2165/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » relative à l'occupation temporaire du domaine privé de la ville d'Aix-en-Provence pour l'installation des bases vie des entreprises intervenant sur le projet de réalisation de la ligne de BHNS d'Aix-en-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2017